

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 26 août 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

- PRÉSENCES :**
- Marc-André Gauthier, président du CA
 - Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA
 - Véronique Beaulac
 - Danielle Beaumont
 - Mohammed Bouhrir
 - Yanick Cloutier
 - Jennifer Floymon
 - Mathieu Jeanneau
 - Guy Lajoie
 - Valérie Matte
 - Anne-Marie Noël
 - Pascal Vaillancourt
 - administrateurs·trices
- PERMANENCE :**
- Marie-Claude Huberdeau – directrice générale
 - Mario Champagne – directeur général adjoint et secrétaire général
 - Sophie Latreille – directrice générale adjointe (Teams)
 - Sylvie Ménard – directrice générale adjointe
- INVITÉS :**
- Geneviève Archambault – directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Louise Berleur – directrice de l'École professionnelle des Métiers et des services éducatifs en formation professionnelle
 - Alain Camarais – directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Nickolas Emery – directeur du Centre d'éducation des adultes
 - La Relance et des services éducatifs en formation générale aux adultes
 - Alexandra Langlois – directrice du Service des communications
 - Katleen Loisel – directrice du Service des ressources humaines (Teams)
 - Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières
 - Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe
 - Julien Seguin – directeur du Service des technologies de l'information
- ABSENCE :**
- Alexandre Marion

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 31.

Marie-Josée Gagnon, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CA.

2. Ordre du jour

[Résolution 2025-08-26-CA-01](#)

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications ci-après, soit de reporter les points suivants à une séance d'ajournement :

10.11 Prévisions budgétaires 2025-2026 – Adoption

10.12 Règles budgétaires 2025-2026 – Adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1. Dépôt des assermentations des nouveaux membres du conseil d'administration.

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les administrateurs dont le mandat a été renouvelé et les nouveaux administrateurs, soient Danielle Beaumont, Valérie Matte, Mohammed Bouhrir, Mathieu Jeanneau et Pascal Vaillancourt ont prêté serment dans les trente (30) jours de leur entrée en fonction.

Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2. Inscription au procès-verbal des nouveaux membres désignés au conseil d'administration.

Une entrée de ces cinq (5) serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. Élection à la présidence du CA (document)

Résolution 2025-08-26-CA-02

Considérant que le mandat de monsieur Alexandre Provost a pris fin le 30 juin 2025 et que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat de président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président lorsque ce poste est vacant;

Il est proposé par Mathieu Jeanneau :

De nommer Marc-André Gauthier, membre parent, à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Procès-verbal – CA du 25 juin 2025 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2025-08-26-CA-03

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 25 juin 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie-Noël :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

- 5.1. De Bernard Drainville, ministre de l'Éducation : Confirmation d'une aide financière de 6 978 371 \$ pour l'acquisition de 14 locaux modulaires (9 classes) à l'école Capitaine Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph (document).

6. Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

7. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.

7.1. Vitrites sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

8. Mot de la présidence

Marc-André Gauthier, président, souhaite que l'année scolaire qui commence soit pleine d'espoir afin que nous puissions réaliser de nouvelles choses.

Il félicite Marie-Claude Huberdeau pour sa nomination par le Gouvernement du Québec, à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur implication.

En terminant, il souhaite à tous une excellente année scolaire 2025-2026.

9. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Marie-Claude Huberdeau fait part de sa fébrilité à chaque nouvelle année scolaire qui débute. Cette année, le personnel de nos 45 établissements accueillera plus de 22 700 élèves. Elle souhaite également à chacune et chacun, une très belle année scolaire.

De plus, elle dépose un document consolidant les décisions prises par la direction générale, dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

9.1. Rapport de la rentrée 2025-2026 (document séance tenante)

Marie-Claude Huberdeau et l'ensemble des directions de services présentent brièvement les faits saillants de la présente rentrée scolaire. À cet effet, un document intitulé « *Rapport de la rentrée 2025-2026* » est déposé.

10. Points de décision

10.1. Dépôt des déclarations et engagements des nouveaux administrateurs - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint et documents séance tenante).

Résolution 2025-08-26-CA-04

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration* »;

Considérant l'arrivée de Valérie Matte, Mohammed Bouhrir et Pascal Vaillancourt à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;

Considérant le nouveau mandat accordé à Danielle Beaumont et Mathieu Jeanneau;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que soit déposées les déclarations et engagements de Danielle Beaumont, Valérie Matte, Mohammed Bouhrir, Mathieu Jeanneau et Pascal Vaillancourt, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint et documents séance tenante)

Résolution 2025-08-26-CA-05

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par Guy Lajoie :



Que soient déposées les déclarations des intérêts des administrateurs, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. Nomination des membres au comité de vérification (document)

[Résolution 2025-08-26-CA-06](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que Véronique Beaulac, Mohammed Bouhrir, Mathieu Jeanneau, Guy Lajoie et Pascal Vaillancourt soient nommés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2025-08-26-CA-07](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie.

Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire.



Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

Que Danielle Beaumont, Jennifer Floymon, Marie Josée Gagnon, Guy Lajoie et Valérie Matte soient nommées pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. Nomination des membres au comité des ressources humaines (document)

[Résolution 2025-08-26-CA-08](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

Que Danielle Beaumont, Yanick Cloutier, Marie Josée Gagnon et Anne-Marie Noël soient nommées pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6. Nomination des membres au comité du Plan d'Engagement vers la réussite (PEVR) (document)

[Résolution 2025-08-26-CA-09](#)

Considérant que le conseil d'administration a modifié le comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2023-08-29-CA-14;

Considérant que le comité d'engagement vers la réussite est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

Que Véronique Beaulac, Yanick Cloutier, Marc-André Gauthier et Valérie Matte soient nommés pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7. Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)

[Résolution 2025-08-26-CA-10](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Danielle Beaumont :

Que Marc-André Gauthier et Anne-Marie Noël soient nommés pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2025-2026.

10.8. Demandes d'ajout d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 (documents)

Résolution 2025-08-26-CA-11

Considérant les demandes d'ajout d'espace déjà déposées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans les dernières années;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation;

Considérant l'analyse des tendances de la clientèle élaborée par le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

Considérant qu'au cours des dernières années, le nombre d'élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a connu une croissance continue créant ainsi une pénurie de locaux dans les secteurs visés par les demandes;

Considérant que le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace pour les élèves de niveau primaire et secondaire;

Considérant l'augmentation de la clientèle issue de l'immigration;

Considérant que ces demandes visent également à répondre au programme de scolarisation des maternelles 4 ans;

Considérant que ces agrandissements sont nécessaires et prioritaires afin de permettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'offrir et de dispenser adéquatement le Programme de l'école québécoise à l'ensemble de ses élèves;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

Que le conseil d'administration autorise le dépôt des demandes d'ajout d'espace du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2026-2036 », soit :

D'approuver la demande de modification de la demande d'ajout d'espace déjà déposée dans les dernières années pour l'école Alberte-Melançon, soit :

- La relocalisation et l'ajout d'espace à l'école Alberte-Melançon dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, pour la construction de 12 classes plutôt que 14.

La reconduction des autres demandes d'ajout d'espace des années précédentes, soit :

- Nouvelle école secondaire pour 870 élèves dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Nouvelle école secondaire pour 609 élèves dans la ville de Richelieu;
- Nouveau Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes;
- Nouvelle école primaire dans le territoire 863P04 pour 18 groupes;
- Agrandissement et réaménagement de l'école Hamel, soit l'ajout de 4 maternelles et 14 classes primaires ainsi que la démolition et reconstruction de 2 classes;
- Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, secteur Saint-Jean-sur-Richelieu, soit l'ajout de 2 maternelles et de 8 classes primaires;
- Agrandissement de l'école Sainte-Anne dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, soit l'ajout de 1 maternelle et de 5 classes primaires;

- Agrandissement de l'école de Richelieu, édifice Saint-Joseph, soit l'ajout de 4 classes primaires;
- Agrandissement de l'école Saint-Alexandre dans la municipalité de Saint-Alexandre, soit l'ajout de 4 classes;
- Agrandissement de l'école primaire Napoléon-Bourassa située à Saint-Jean-sur-Richelieu, soit l'ajout de 8 classes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9. Projets à caractère physique (travaux de construction) pour l'année scolaire 2025-2026 (documents et document séance tenante)

[Résolution 2025-08-26-CA-12](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation finance annuellement les travaux de rénovation et de réfection des établissements des centres de services scolaires;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit recevoir pour l'année 2025-2026 un montant de 5 848 976,00 \$ dans le cadre de la mesure de maintien d'actif de son parc immobilier;

Considérant les études et les analyses réalisées par le Service des ressources matérielles afin de prioriser les travaux de maintien d'actifs du parc immobilier du Centre de services scolaire des Hautes Rivières;

Considérant que l'article 259 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique;

Il est proposé par Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration approuve la liste des travaux à caractère physique déposée par le Service des ressources matérielles dans le cadre des mesures de Maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2025-2026;

Et que la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à apporter toute modification à cette liste, afin d'en assurer la conformité aux critères établis par le ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10. Politique générale de sécurité de l'information – dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2025-08-26-CA-13](#)

Considérant l'application de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, de la *Loi*

modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (RLRQ, 2021, chapitre 25) et de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information (2021) du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec applicable aux organismes publics, lesquelles imposent des obligations importantes aux établissements scolaires ainsi qu'à leurs partenaires en matière de sécurité de l'information;

Considérant que le CSSDHR a l'obligation d'adopter, de garder à jour et de veiller à l'application d'une politique générale de sécurité de l'information. Cette politique a pour objectif d'encadrer la gestion des risques, la gestion des accès aux ressources informationnelles, la gestion des incidents, la gestion de la continuité des activités ainsi que tout processus disposant d'un lien avec la sécurité de l'information;

Considérant que la révision de cette politique s'inscrit dans l'échéancier de la révision des écrits de gestion, tel que proposé par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les consultations devant être menées à l'égard de la *Politique générale de sécurité de l'information* auprès des instances concernées;

Il est proposé par Yanick Cloutier :

D'adopter le projet de *Politique générale de sécurité de l'information*, applicable à compter du 1^{er} juillet 2026, tel que déposé et présenté par monsieur Julien Seguin, directeur du Service des technologies de l'information;

Et

De mandater ce dernier afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11. Prévisions budgétaires 2025-2026 – Adoption

Ce point sera traité lors d'une séance d'ajournement.

10.12. Règles budgétaires 2025-2026 – Adoption

Ce point sera traité lors d'une séance d'ajournement.

11. Rapports des comités

11.1. Rapport du comité de vérification

Aucune rencontre du comité de vérification n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2025.

11.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2025.

11.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2025.

11.4. Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2025.

11.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 25 juin 2025.

12. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

13. Ajournement de la séance

[Résolution 2025-08-26-CA-14](#)

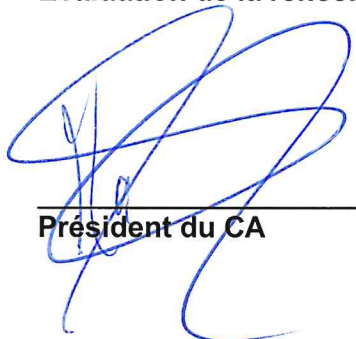
Il est proposé par Danielle Beaumont :

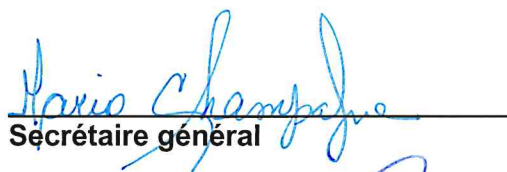
D'ajourner la séance au 23 septembre 2025 à 19 h 30.

Fin de la rencontre à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Évaluation de la rencontre



Président du CA

Secrétaire général